

La démolition des immeubles (préalablement rachetés par la Ville à MM. Marsigny, Sevin, Bonnelais, Zahnd et à Mme Veuve Mottier) sera effective en 1935.

Cette opération fut accélérée par une déclaration d'utilité publique datée du 15 juillet 1932 ... mais aussi par un incendie : le 13 novembre de la même année, un magasin de fourrage-paille et graines de M. Genest avait prit feu. Situé entre les maisons condamnées et les bâtiments de l'ancien collège Sainte-Barbe, ce sinistre rapidement maîtrisé aurait pu embraser tout un quartier composé de maisons mitoyennes.

Dans ce contexte, la démolition de la « cour des miracles », opération d'urbanisme, devenait aussi un acte préventif.



L'Archive de la Quinzaine¹ n°288

Du lundi 6 juillet 2015 au samedi 18 juillet 2015

La cour des miracles

(1932)

L'Archive de la Quinzaine n° 289

Du lundi 20 juillet au samedi 1er août 2015:

Choranche

(1962)

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00
/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30
ou sur rendez-vous.

David DESCATOIRE Tel. 01 41 13 21 12
documentation@fontenay-aux-roses.fr

Adresse :

Archives municipales
75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès
92260 Fontenay-aux-Roses

Retrouvez les Archives municipales sur

<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

Au début des années 1920, le Conseil municipal entend s'attaquer aux immeubles « menaçant ruine » de la cour située à droite de l'Église Saint-Pierre Saint-Paul. Dès 1923, un arrêté municipal accorde un délai de 15 jours à trois propriétaires (Georges Guiot, Paul Faguet et Mme Sevin) pour faire détruire leur bâtiment.

Puis, en 1930, le parc Sainte-Barbe est ouvert au public et il est décidé d'aménager une entrée qui passerait à droite de l'Église, condamnant ainsi toutes les constructions anciennes du lieu.

Le projet déclenche ce reportage du *Petit Journal* en décembre 1932 (10102) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

La « cour des miracles » de Fontenay-aux-Roses

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses a décidé la suppression de la « Cour des Miracles ».

Quoi ? direz-vous, serait-ce une succursale de la célèbre cour des miracles de Paris... lieu de rendez-vous des mendiants professionnels, des faux éclopés ; refuge de prédilection de la pire « gouape » et des voleurs à la tire ?

Curieux, vous vous hâterez peut-être de pousser une pointe jusqu'à Fontenay, avant que la « cour des miracles » disparaisse.

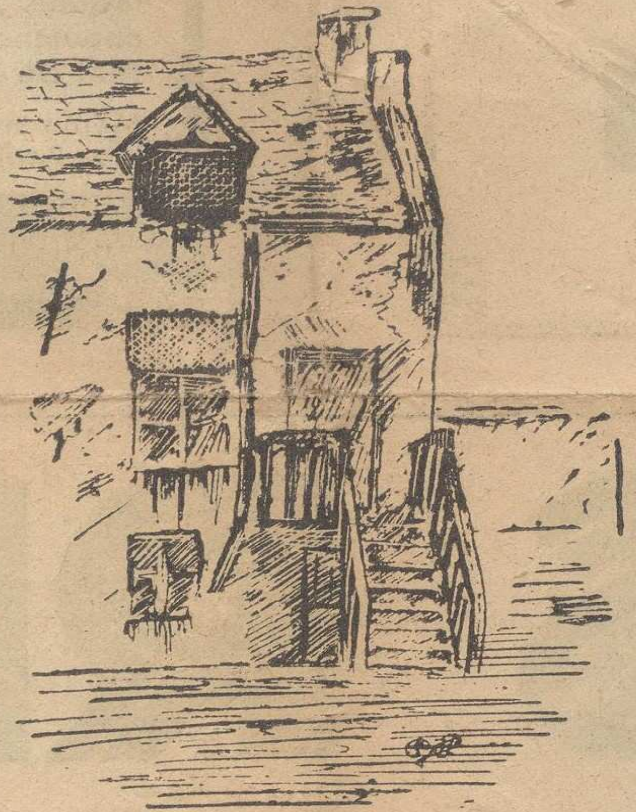
Un passant vous dira : « Descendez jusqu'à l'église, c'est à droite »... et vous irez jusqu'à l'église, puis à droite vous apercevrez une ruelle pavée et en pente, dont le double coude ne vous laissera présager rien de bon.

A ce moment là, peut-être serez-vous prêt à retourner prudemment sur vos pas. Des histoires ténébreuses de crimes mystérieux vous reviendront à la mémoire... et vous vous direz « que vais-je faire en cette galère ? »

Mais si vous êtes courageux vous irez jusqu'au bout ; ô surprise, une fois le double coude franchi, ce n'est pas une cour sombre, entourée de bâtiments délabrés et dans laquelle se presseront aigrefins, coupe-bourses, et faux paralytiques que vous apercevrez. Aucune vieille à tête de sorcière ne vous jettera de sort.

Non, rien de tout cela, et si vous vous attendiez à trouver une réédition vingtième siècle de la Cour des Miracles, vous serez complètement déçu.

Ce que vous apercevrez au bout des pavés de la ruelle en pente ce sera une cour en terre battue. Les bâtiments qui l'entourent, quoique vétustes, n'ont pas l'air très anciens. Leurs façades, veuves de plâtre par endroits, laissent voir les pierres. Tout en haut une lu-



carne démunie de volets, porte au front quelque chose qui ressemble à une vieille lampe à huile.

Deux poutres de fer relient deux murs et ne soutiennent plus aucun plancher. On devine l'emplacement d'une maison.

Pourtant ces bâtisses, en apparence du moins, ne portent pas leur âge. On ne dirait pas, à les voir, qu'elles datent du XIV^{ème} siècle. Les habitants de Fontenay assurent que dans l'une d'elles, démolie depuis peu, Colbert séjourna quelque temps.

L'intérieur fixerait davantage le visiteur sur la vieillesse des lieux, ne serait-ce que par ces escaliers aux crochets brusques et à la rampe droite, s'élevant dans l'angle d'une pièce.

Malgré qu'elles paraissent avoir une certaine solidité, ces vieilles maisons sont prêtes à s'effondrer d'un jour à l'autre au grand dam de leurs occupants. C'est la raison pour laquelle, après les avoir achetées, la ville a décidé leur démolition.

Derrière ces immeubles se trouve, avec ses allées à la française, le parc Ste Barbe, pour lequel la municipalité a prévu tout un programme d'aménagement.

La disparition de la « cour des miracles » et des immeubles qui l'entourent, dégagera le parc Ste Barbe qui possédera ainsi une entrée digne de lui. — L. Gazzo.